

Ce document permet de rencontrer les obligations légales relatives aux premiers secours ainsi qu'à l'enquête d'accident. En combinant ces deux registres, on facilite le suivi des accidents de travail et des incidents, et on évite la duplication des données.

Les obligations

Ces obligations découlent de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (art. 62), de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (art. 280) et du Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins :

- **Avoir un nombre suffisant de secouristes présents à chaque quart de travail :**
 - Un secouriste pour les 50 premiers travailleurs, et un secouriste supplémentaire par tranche de 100 travailleurs supplémentaires.
 - S'assurer d'avoir un nombre suffisant de secouristes pour tenir compte des vacances, des maladies, des lieux de travail séparés ou isolés, etc.
 - Renouveler leur formation à tous les trois ans. Cette formation doit être dispensée par un organisme reconnu par la CSST.
- **Avoir des trousse de premiers secours :**
 - en nombre suffisant pour être rapidement accessibles ;
 - remplies avec le contenu minimum requis (voir la page 40 de ce registre).
- **Un établissement qui emploie plus de 100 personnes doit avoir un local à l'usage du secouriste. Ce local doit être chauffé, ventilé, éclairé et équipé :**
 - d'une civière, d'une table et de 2 chaises,
 - d'eau courante, de savon, d'une brosse à ongles et d'essuie-mains en papier,
 - d'une trousse de premiers secours complète.
- **Lors d'un accident :**
 - Le travailleur doit aviser son supérieur immédiat le plus rapidement possible.
 - L'employeur tient un registre des accidents ; celui-ci contient au moins le nom du travailleur, l'endroit et les circonstances de la lésion.
- **Lors d'un accident important :**
 - L'employeur doit aviser la CSST par le moyen de communication le plus rapide et, dans les 24 heures, lui faire un rapport écrit selon la forme et avec les renseignements exigés par règlement, de tout événement entraînant :
 - le décès d'un travailleur ;
 - des blessures telles à un travailleur qu'il ne pourra probablement pas accomplir ses fonctions pendant dix jours ouvrables ;
 - des blessures telles à plusieurs travailleurs qu'ils ne pourront pas accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable ; ou
 - des dommages matériels de 50 000 \$ et plus.
- **Tenir un ou des registres :**
 - Un registre des premiers secours où sont notées toutes les interventions des secouristes.
 - Un registre des accidents du travail qui comprend également les accidents où le travailleur s'absente de son travail moins d'une journée.
 - Ces deux registres peuvent être combinés en un seul document.
- **Afficher :**
 - Afficher à un endroit facilement visible aux travailleurs les noms des secouristes, ainsi que leur fonction et lieu de travail.
 - Indiquer l'endroit où sont les trousse pour qu'elles soient facilement localisables.

Marche à suivre en cas d'accident

Lorsque survient un accident avec blessure

1. Le secouriste offre rapidement les premiers secours.
 - Seuls les secouristes doivent utiliser la trousse de premiers secours.
 - Diriger le blessé en consultation médicale ou appeler l'ambulance (911), selon son état.
2. Le travailleur avertit son supérieur.
3. Le secouriste remplit immédiatement la section A (points 2 à 5) du formulaire.
4. L'employeur avertit la CSST si c'est un accident important (voir la définition en page 1).
5. L'employeur s'assure que le point 1 de la section A soit rempli. Il informe les responsables des enquêtes d'accident (en général les membres du comité de santé et de sécurité) pour qu'ils remplissent le plus rapidement possible les sections B et C du formulaire.

Lorsque survient un accident sans blessure ou un incident

(c'est-à-dire un accident sans conséquence, mais qui aurait pu être beaucoup plus sérieux)

1. Le travailleur avertit son supérieur.
2. L'employeur s'assure que le point 1 de la section A soit rempli. Il informe les responsables des enquêtes d'accident (en général les membres du comité de santé et de sécurité) pour qu'ils remplissent le plus rapidement possible les sections B et C du formulaire.

Section **A** Remplir immédiatement après l'événement

Lors d'un accident avec blessure, cette section est remplie par le secouriste ; sinon c'est le supérieur immédiat qui doit la remplir.

- **Lieu :** Être suffisamment précis pour localiser l'événement :
Exemple : baie numéro 18 : établi de la salle des machines.
- **Description de l'accident :** lors d'un accident ou d'un incident sans blessure, cette description est celle du travailleur directement impliqué dans l'événement ou des plus proches témoins.
S'il est possible de le faire sans retarder le traitement de la blessure, on peut tracer immédiatement le croquis descriptif au bas de la page.
 - Décrire l'accident en utilisant des termes comme ceux-ci :
 - A glissé sur une flaque d'eau, d'huile...
 - A trébuché sur un câble, un fil...
 - Poussait une voiture, transportait une roue...
 - Ne pas modifier l'état des lieux tant que l'enquête d'accident n'est pas terminée, à moins que la situation ne mette des personnes en danger. Isoler les lieux au besoin.
- **Identification de la victime :** S'il y a plusieurs victimes, remplir un formulaire pour chacune des victimes. Pour éviter de répéter tous les renseignements décrivant l'accident, on peut numéroter les formulaires « formulaire 1 de 3 », « 2 de 3 »...
- **Soins dispensés sur les lieux de travail :** remplir les points 3, 4 et 5 de la section A uniquement s'il y a des blessures (premiers soins dispensés sur les lieux ou appel immédiat de l'ambulance).
- **Nature de la blessure ou du malaise :** localiser aussi la blessure sur le croquis.
- **Croquis des lieux :** faire un croquis des lieux de l'accident.

Exemple de formulaire de premiers secours et d'enquête d'accident

Date de l'accident: _____
Heure: _____
Lieu: _____

A Description de l'accident et des premiers secours

1 Description de l'accident

Témoïn(s): _____

Dommages matériels: Oui Non

Accident avec blessure: Oui Non Si non, remplir immédiatement la section B.

2 Identification de la victime

Nom: _____ Fonction: _____
Date: _____

Signature de la personne accidentée: _____

3 Soins dispensés sur les lieux de travail **Consultation médicale**

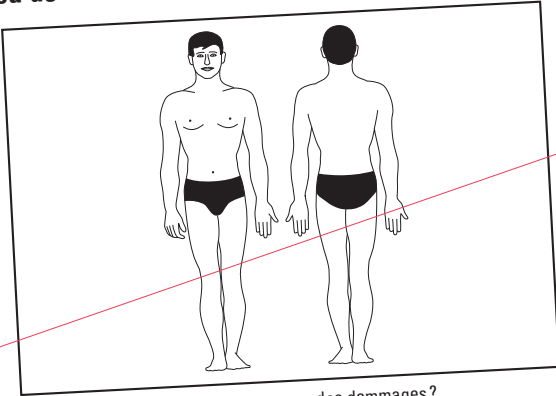
Joindre une copie de l'Avis de l'employeur et demande de remboursement (formulaire de la CSST) lorsqu'il sera complété.

4 Nature de la blessure ou du malaise (veuillez indiquer le siège de la lésion sur le croquis)

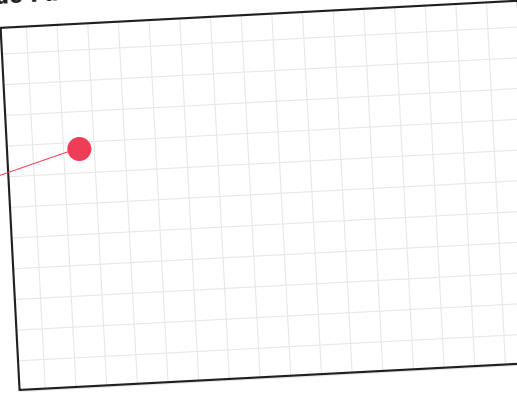
5 Premiers soins dispensés (s'il y a lieu)

Signature du secouriste: _____ Date: _____

Indiquez le siège de la blessure ou de la lésion



Tracer le croquis du site de l'accident (au besoin)



L'accident a-t-il causé des blessures ou des dommages?
L'accident aurait-il pu causer des blessures ou des dommages importants?
L'accident pourrait-il se reproduire?
Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions, demandez aux enquêteurs de remplir la page de droite.

AUTOPrévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

Section **B** Remplir pour identifier les causes de l'accident

Cette section est remplie par les personnes responsables des enquêtes d'accident.
Ces personnes devraient avoir reçu la formation *L'enquête d'accident* offerte par Auto Prévention.

Les enquêteurs doivent inspecter les lieux et interroger les témoins et les victimes rapidement, pour qu'ils puissent relater les événements qui sont encore frais en mémoire. Ceux-ci doivent poser des questions objectives et ouvertes (c'est-à-dire de ne pas suggérer de réponse) afin de servir à recueillir des faits, et non des opinions.

Noter les témoignages sur des feuilles séparées puis inscrire les facteurs ayant pu causer l'accident en considérant chacune de ces composantes du travail. C'est l'analyse de l'enquêteur.

• **L'individu:**

- Inscrire les facteurs relatifs aux connaissances, aux efforts requis, à la protection personnelle ainsi qu'à la formation de l'individu.

• **L'équipement:**

- Inscrire les facteurs relatifs aux équipements et aux outils utilisés (type, état...), ainsi qu'au poste de travail.

• **La tâche:**

- Inscrire les facteurs relatifs à la tâche proprement dite (connaissance de la tâche, etc.).

• **Le moment:**

- Inscrire les facteurs relatifs au moment de la journée où est survenu l'accident (horaire de travail...), ainsi qu'au temps disponible pour la tâche.

• **L'environnement de travail:**

- Inscrire les facteurs relatifs à l'environnement de travail (le sol, les postes avoisinants...).

• **L'organisation:**

- Inscrire les facteurs relatifs aux politiques et aux normes de l'entreprise.

Section **C** Formuler des recommandations réalistes et pratiques

Cette section est remplie par les personnes responsables des enquêtes d'accident.
Ces personnes devraient avoir reçu la formation *L'enquête d'accident* offerte par Auto Prévention.

Les enquêteurs analysent ensuite ces facteurs pour identifier ceux qui ont véritablement contribué à l'accident afin d'en dégager des correctifs et des recommandations.

• **Correctifs et recommandations:**

Prévoir des corrections immédiates et, s'il y a lieu, des corrections à long terme.

- Indiquer les mesures correctives qui doivent être implantées. Par exemple:
 - amélioration de l'équipement;
 - formation des travailleurs.

- Les enquêteurs signent ici et remettent une copie de ce formulaire au comité de santé et de sécurité.

Exemple de formulaire de premiers secours et d'enquête d'accident

B Cueillette des faits et identification des causes

À partir de l'enquête sur le terrain et pour chacune des six composantes du travail ci-bas :

1. Recueillir les faits et les témoignages.
2. Parmi ces faits, retenir ceux qui ont contribué à l'accident.
3. Formuler des recommandations pour chacune des causes retenues et passer à la **section C**.

Individu (équipement de protection personnelle, expérience, habillement, grandeur, etc.)

Équipement (outils, matériel, machine, mobilier, etc.)

Tâche (procédures, méthodes, gestes, mouvements, etc.)

Moment (journée, quart de travail, temps supplémentaire, etc.)

Environnement de travail (état des lieux, sol, éclairage, température, bruit, etc.)

Organisation (directives, normes, formation, procédures sécuritaires, etc.)

C Correctifs et recommandations

Formuler des recommandations réalistes et pratiques

Identification du ou des enquêteur(s)

Nom: _____

Nom: _____

Date: _____

Date: _____

Remettre une copie de ce formulaire complété au comité de santé et de sécurité pour le suivi. OK

Description de l'accident et des premiers secours

Date de l'accident: _____

Heure: _____

Lieu: _____

1 Description de l'accident

Témoïn(s): _____

Dommages matériels: Oui Non

Accident avec blessure: Oui Non Si non, remplir immédiatement la **section B**.

2 Identification de la victime

Nom: _____

Fonction: _____

Signature de la personne accidentée: _____

Date: _____

3 Soins dispensés sur les lieux de travail Consultation médicale

Joindre une copie de l'Avis de l'employeur et demande de remboursement (formulaire de la CSST) lorsqu'il sera complété.

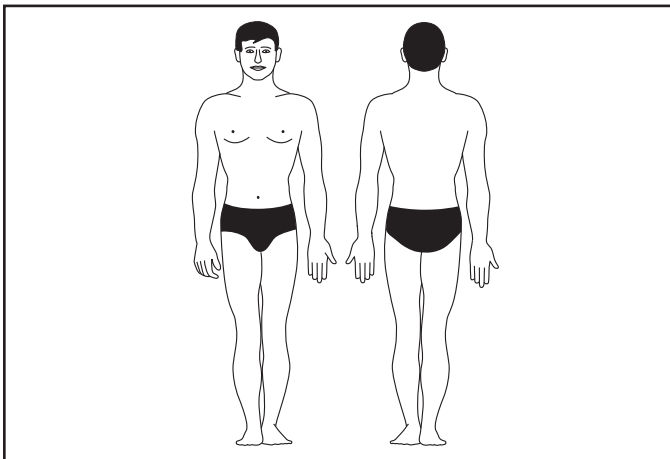
4 Nature de la blessure ou du malaise (veuillez indiquer le siège de la lésion sur le croquis)

5 Premiers soins dispensés (s'il y a lieu)

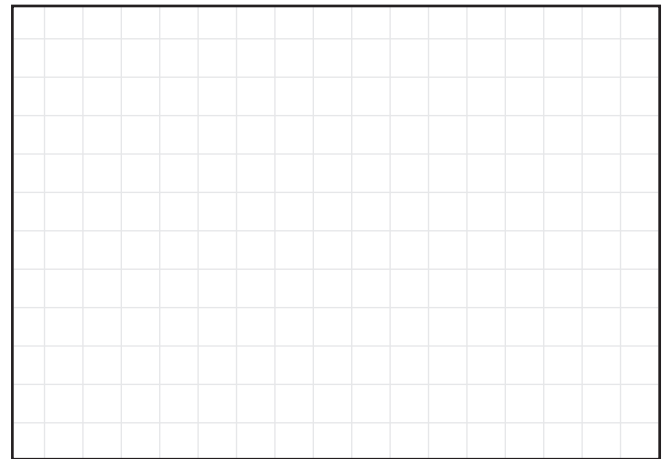
Signature du secouriste: _____

Date: _____

**Indiquez le siège de la blessure
ou de la lésion**



**Tracer le croquis du site
de l'accident (au besoin)**



L'accident a-t-il causé des blessures ou des dommages?
L'accident aurait-il pu causer des blessures ou des dommages importants?
L'accident pourrait-il se reproduire?
Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions,
demandez aux enquêteurs de remplir la page de droite.